

POUR NOUS JOINDRE

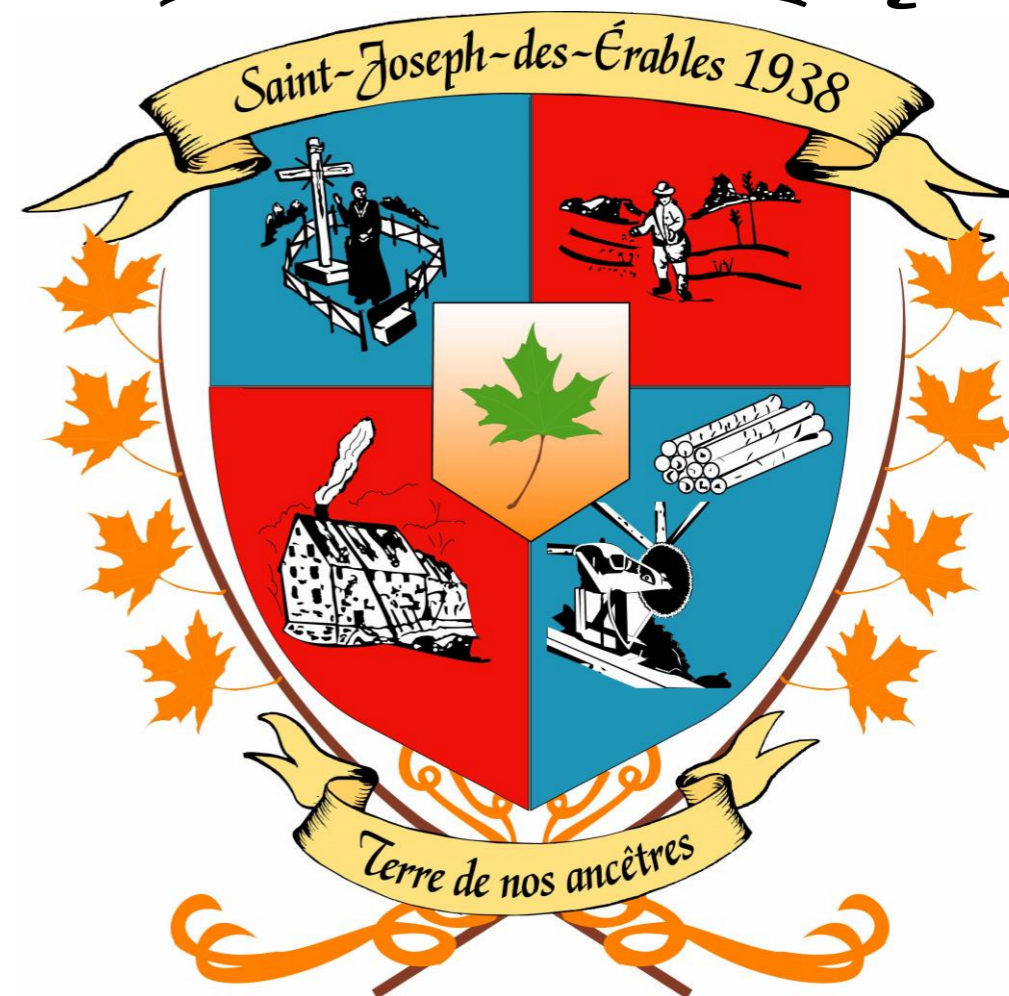
DIRECTRICE MUNICIPALE :

Sophie Fortier 418-397-4772
Télécopieur 418-397-1555
Courriel.....municipalite@stjosephdeserables.com
Site internet.....www.stjosephdeserables.com

Heures d'ouverture du bureau municipal :
du lundi au mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Volume 32, numéro 6, octobre 2018

Bulletin municipal



370A, rang des Érables, Saint-Joseph-des-Érables (Québec) G0S 2V0
www.stjosephdeserables.com
Rédaction : Sophie Fortier

Le mot du maire

Bonjour à tous,

Je vous invite à mettre à votre agenda le brunch des Josébrabliens, dimanche, le 14 octobre prochain. Au programme, jeux pour les enfants et animation pour les petits, copieux brunch pour les grands, une belle occasion de se rencontrer et de partager entre voisins. À dimanche!

La municipalité a investi plus de 500 000 \$ dans son réseau routier cette année, des réparations attendues et appréciées par l'ensemble des utilisateurs. Bravo pour le bon travail à toute l'équipe municipale!

Au revoir!



Jeannot Roy, maire



Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

370-A rang des Érables
Saint-Joseph-des-Érables (Québec) G0S 2V0

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, SOPHIE FORTIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Règlement R-229-18 Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables adopté en vertu du règlement 193, modifié par le règlement 212-16

Lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2018, le Conseil a adopté le règlement no 229-18 MODIFIANT LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DES-ÉRABLES ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 193, MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT 212-16. Ce règlement modifie les règles d'après-mandat pour les employés identifiés ainsi que ceux que la municipalité identifiera. Le 19 avril PL155 articles 178 de cette loi obligeant les municipalités à modifier leurs codes d'éthiques et de déontologie des employés.

Le règlement vise à interdire aux employés municipaux identifiés par la loi d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité.

Toute personne peut prendre connaissance dudit projet de règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce onzième jour du mois d'octobre 2018.

Sophie Fortier, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

C'est dans **la cuisine** que ça se passe!

Semaine de la prévention des incendies
7 au 13 octobre 2018

29^e ÉDITION DE LA NUIT DES SANS-ABRI
Événement festif de solidarité
19 OCTOBRE 2018
Dans le stationnement arrière du Bercaill
12165 2^e avenue Est, St-Georges

CITIZEN NE MEURT PAS DANS LA RUE

LA NUIT PRÈS DE CHEZ VOUS
Vigile de solidarité 18h00 à 23h00

nuitdessansabri.com facebook.com/nuitdessansabri #nuitdessansabri

Maison Catherine De Longpré

« Un geste d'une grande dignité »

LOTÉRIE 2018
20 \$
No RACJ - 427272-1

au profit de la seule résidence reconnue en soins palliatifs pour la région Beauce-Etchemins

45 tirages
Le tirage aura lieu le 7 décembre

65 000 \$ à gagner

Billets disponibles auprès de vos représentants locaux désignés sur le site internet, de votre Caisse Desjardins, sur le site Internet de la maison Catherine de Longpré ou en appelant au 418 227-2150

maisoncatherinedelongpre.qc.ca

Poste de déneigeur

La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables est présentement à la recherche d'un chauffeur de camion pour la saison de déneigement 2018-2019.

Pour occuper ce poste, vous devez posséder un permis de conduire avec la classe 3.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le bureau municipal par téléphone au 418-397-4772 ou par courriel municipalite@stjosephdeserables.com.

Séance du Conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le mardi 6 novembre à 19 h 00.



DIMANCHE
14 OCTOBRE 2018
à 10h30 à la salle du Journal

*** Paiement ***
Vous pouvez effectuer le
paiement de vos
billets par AccèsD.

Venez
vous amuser
avec nous!!!

Social familial des JOSÉRABLIENS

** Brunch à volonté **

** Une belle occasion de
socialiser avec votre voisinage **

** Un rendez-vous à ne pas manquer **

** Activités pour les enfants **

13 ans et + : 10 \$ / 6 à 12 ans : 5 \$

Billets en vente au bureau municipal, sur notre page Facebook et auprès de madame Marie-Josée Mathieu au 418-397-8440.



Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

370-A rang des Érables
Saint-Joseph-des-Érables (Québec) G0S 2V0

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, SOPHIE FORTIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-
TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Règlement R-230-18 Règlement sur le traitement des élus municipaux


Lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2018, un projet de règlement sur le traitement des élus municipaux de Saint-Joseph-des-Érables a été présenté et déposé. Ce règlement vise à remplacer le précédant règlement.

Le projet de règlement a pour objectif de modifier le montant de base pour calculer la rémunération des élus ; le maire ainsi que les conseillers (ères). Le salaire des élus sera indexé à partir de 2020 et l'indexation correspondra au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada, publié par Statistique Canada au 31 octobre de l'année antérieure pour chaque exercice financier suivant. Ce règlement sera rétroactif en date du 1^{er} janvier 2018 et sera valide pour les années subséquentes.

Le conseil municipal prévoit adopter le règlement en question à la séance ordinaire prévue le 6 novembre prochain à 19h00 au bureau municipal situé au 370-A rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Toute personne peut prendre connaissance dudit projet de règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce onzième jour du mois d'octobre 2018.


Sophie Fortier, Directrice générale et Secrétaire-trésorière



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le règlement « RÈGLEMENT NUMÉRO 201-18 RÉGISSANT DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION SOUS JURIDICTION DE LA MRC ROBERT-CLICHE » a été adopté le 12 septembre 2018.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Robert-Cliche au 111-A, 107^e rue à Beauceville.

Donné à Beauceville ce 21^e jour de septembre deux mille dix-huit.


Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le « RÈGLEMENT NUMÉRO 195-17, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 132-10 RÉGISSANT DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ SOUS JURIDICTION DE LA MRC ROBERT-CLICHE » a été adopté le 26 septembre 2018.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Robert-Cliche au 111-A, 107^e Rue à Beauceville.

Donné à Beauceville ce 26^e jour de septembre, deux mille dix-huit.

Jacques Bussières, directeur général et secrétaire-trésorier



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le « RÈGLEMENT NUMÉRO 200-18 RÉGISSANT SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA PISTE CYCLABLE SOUS JURIDICTION DE LA MRC ROBERT-CLICHE » a été adopté le 18 juillet 2018.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Robert-Cliche au 111-A, 107^e Rue à Beauceville.

Donné à Beauceville ce 27^e jour de septembre deux mille dix-huit.

Jacques Bussières, directeur général et secrétaire-trésorier

Avis public d'élection

Municipalité Saint-Joseph-des-Érables	Scrutin du 2018 11 25 année mois jour
--	---

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

Saint-Joseph-des-Érables

Municipalité

par Sophie Fortier, que :
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : Conseiller poste no 5

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du	2018	10	12	au	2018	10	26
	année	mois	jour		année	mois	jour

JOURS :	lundi	HEURES :	De : 9 h	à : 12 h	De : 13 h	à : 16 h
	mardi		De : 9 h	à : 12 h	De : 13 h	à : 16 h
	mercredi		De : _____	à : _____	De : 13 h	à : 16 h
			De : _____	à : _____	De : _____	à : _____
			De : _____	à : _____	De : _____	à : _____

À NOTER - Le vendredi

2018	10	26
année	mois	jour

 le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le :

2018	11	25
année	mois	jour

 de 10 h à 20 h et un vote par anticipation sera tenu le :

2018	11	18
année	mois	jour

 de 12 h à 20 h

4. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Marie-Josée Mathieu

5. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : _____

6. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :	Président d'élection Adresse : 370- A, Rang des Érables Saint-Joseph-des-Érables G0S 2V0 418 397-4772 Ind. rég. Numéro de téléphone	Adjoint Adresse : _____ Ind. rég. Numéro de téléphone
--	---	---

Signature
Donné à Saint-Joseph-des-Érables, le

2018	10	01
année	mois	jour

Président d'élection